

éditorial

L'historien Fernand Braudel a utilisé la métaphore marine pour caractériser différentes vitesses de l'évolution historique, distinguant la marée, la houle et l'écume. Cette analyse peut s'appliquer au quotidien et nous inviter à déceler les mouvements profonds derrière les éclaboussures de façade. Dans le domaine de l'archivistique, les derniers mois ont été prolifiques au plan législatif et réglementaire. Quelques développements s'avèrent nécessaires afin de bien appréhender la nouvelle donne en la matière.

Un immobilisme - une sclérose disaient les détracteurs - paralysait l'initiative normative au niveau fédéral. En effet, de nombreuses tentatives avaient été élaborées depuis les années 1990. Mais la loi de 1955 et son arrêté d'exécution bravaient les décennies, de plus en plus dégradés dans la forme, mais toujours aussi fermes quant au fond. Cette loi relative aux archives a connu l'an dernier un toilettage terminologique et une modernisation philologique, faute d'un nouveau texte qui aurait fédéré les forces vives de l'archivistique du pays. Mais les progrès technologiques et l'émancipation d'une archivistique scientifique et internationale reléguaient notre pays parmi les plus arriérés, notamment en matière de règles d'acquisition et de transfert d'archives en général, de surveillance d'archives publiques et d'accès aux documents, faisant le lit de dérogations en tout genre.

Au cours des derniers mois, sont apparus, à côté d'un ajustement de la loi, qui a ramené le délai d'accès à la plupart des archives publiques de 100 à 30 ans, un arrêté royal (3 décembre 2009) énumérant les missions des Archives générales du Royaume, mais aussi le 18 août dernier (*M.B.* du 23 septembre) deux arrêtés relatifs à l'organisation des transferts d'archives dans les dépôts de l'État fédéral et à la surveillance archivistique exercée par cette institution sur les organes de droit public mentionnés par la loi.

Incontestablement, ces textes renforcent et précisent les droits, devoirs et responsabilités des producteurs d'archives publiques et des Archives de l'État, mais

aussi les facultés offertes aux propriétaires d'archives privées. Dans le cas des archives publiques, c'est l'aspect juridique qui est rappelé. Les documents, que l'on appelait jadis des « titres » sont bien plus qu'un patrimoine culturel mobilier.

Parallèlement, ont été votés deux autres textes, qui ont suivi la voie ouverte par la Région wallonne en 2001. D'une part l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale de 2009 relative aux archives relevant de sa sphère de compétence et récemment l'*Archiefdecreet*, adopté par le *Vlaams Parlement* (9 juillet 2010, publié le 5 août). La lecture de tous ces textes, accompagnés ou non des avis du Conseil d'État et des « rapports au Roi » constituent de véritables mines d'information et de réflexion.

Dans cette abondance de textes, il ne faudrait pas voir une fièvre événementielle. C'est généralement le fruit de longues réflexions d'archivistes, s'interrogeant au contact des producteurs de documents qui sont sensibilisés à la conservation pérenne, qui comprennent combien la réflexion à long terme est, dans ce domaine encore plus vu la modicité des moyens, incontournable. Les générations futures jugeront les actes de nos contemporains et de nous-mêmes, archivistes, sur notre faculté de leur avoir transmis l'héritage de nos prédécesseurs, sans gaspiller nos maigres moyens, compte tenu des masses de papier et bientôt de téraoctets à préserver, en querelles d'un niveau qui ne concerne pas notre métier. Les archives conservées pour des siècles doivent être le reflet le plus fidèle possible des sociétés. Pour ce faire, elles doivent échapper aux risques de déformations que génèrent toujours les contingences du court terme (catastrophes naturelles, conflits armés, politiques, religieux, dispersion commerciale, etc.). L'image de Braudel reste donc d'une cuisante actualité : à quel niveau les archivistes travaillent-ils et au service de quelle cause œuvrent-ils ?

Claude de Moreau de Gerbehaye
Président

LES PROJETS ET ANNONCES DE NOS MEMBRES

- Quelques éclaircies à signaler dans le ciel des archives communales, on salue ainsi l'arrivée d'un nouvel archiviste à **MOLENBEEK-SAINT-JEAN** en la personne de Quentin Bilquez (qbilquez@molenbeek.irisnet.be).

- Des perspectives d'avenir positives pour les **ARCHIVES DE LA VILLE DE CHARLEROI**. La fermeture du service des archives de la Ville de Charleroi a suscité il y a quelques mois de nombreuses réactions dans le monde des archivistes et des chercheurs. Face à cette situation préoccupante, les Archives de l'État ont proposé leur médiation. Les Archives de l'État sont une institution scientifique fédérale chargée notamment de la surveillance des archives produites par les administrations publiques. Dans l'exercice de cette mission, elles sont très régulièrement amenées à conseiller les communes confrontées à des problèmes de gestion d'archives. Dans le cas présent, les Archives de l'État ont provoqué une rencontre avec les responsables communaux de Charleroi afin de dégager des pistes de solution. Lors de cette réunion, qui s'est tenue dans un climat très attentif et constructif, les Archives de l'État ont formulé trois propositions.

1. La mise à disposition temporaire d'archivistes de l'État afin d'aider le personnel du service communal des archives à trier les archives. Le but de l'opération est d'identifier les documents qui peuvent être éliminés légalement, c'est-à-dire avec le feu vert obligatoire de l'Archiviste général du Royaume, parce qu'ils n'ont plus d'utilité administrative et qu'ils ne revêtent aucun intérêt historique. Le tri permettra un gain de place significatif et dès lors une réduction des coûts liés à la conservation et à la gestion des archives.

2. Le dépôt provisoire aux Archives de l'État à Mons d'une partie des archives communales. Seraient concernées les séries le plus souvent consultées par les chercheurs. Ces documents seraient donc à nouveau rendus accessibles. Parallèlement, l'administration communale envisage de rechercher une solution durable au problème posé par la conservation des archives. L'objectif est d'élaborer un programme d'aménagement d'un bâtiment destiné à la conservation et à la communication des archives.

3. L'organisation d'une formation en matière de gestion d'archives destinées aux agents communaux. Une bonne gestion des archives suppose en effet une prise en compte des documents dès le moment où ils sont produits dans les bureaux. Il est donc essentiel de sensibiliser l'ensemble des services communaux.



Coll.AVC

Ces propositions ont été approuvées par le collège communal le 20 juillet 2010. L'archiviste communale, Carine Gouvienne, a parallèlement élaboré un programme en plusieurs phases visant à l'allègement de la Caserne Trésignies de façon à mettre le bâtiment en conformité avec les normes en matière de stabilité. Un arrêté de police pris par le bourgmestre de Charleroi le 29 juillet a autorisé l'accès à la Caserne Trésignies au personnel du service communal des archives dans le cadre strict d'un travail d'allègement des structures. L'accès au public reste interdit pour le moment. La collaboration engagée entre les Archives de l'État et la Ville de Charleroi devrait donc permettre de débloquer le processus. Le patrimoine archivistique de la Ville de Charleroi, qui présente une grande valeur historique et administrative, sera ainsi préservé et pourra à nouveau être valorisé par les chercheurs et mis à la disposition des services communaux.

NOTE DE LA RÉDACTION

Très rapidement, l'AATB s'était érigée en fer de lance dans ce dossier. Signe d'une présence désormais reconnue dans le paysage professionnel, les médias (Le Soir, La Libre Belgique, Le Vif, etc) n'avaient pas hésité à relayer ses remarques. Les membres du conseil d'administration se réjouissent des pistes de réflexion menées entre les autorités locales et les Archives de l'Etat. Une affaire pour laquelle toute notre attention est encore requise...



Coll. AVB

- Les *ARCHIVES DE LA VILLE DE BRUXELLES* d'un siècle à l'autre... Au début du 20^e siècle la production de la carte postale était telle qu'elle offre un maillage photographique relativement complet de la ville allant des artères les plus prestigieuses aux rues les plus modestes. 100 ans plus tard, Gilbert Fastenaekens s'est mis dans les pas du photographe de carte postale pour reconduire les mêmes vues en respectant parfaitement le point de vue, le cadrage, la saison, la lumière. Ce protocole spécifiquement photographique, applicable à tous types d'environnements, est un moyen d'améliorer la perception de lieux supposés familiers - ici les paysages urbains bruxellois - et d'accéder aux phénomènes complexes, parfois spectaculaires, parfois discrets, qui les modifient sans cesse. Ce travail de rephotographie est curiosité, compréhension par le regard et non un choix a priori nostalgique pour un monde perdu. L'exposition présente un choix de cent couples d'images, positionnant en vis-à-vis cartes postales anciennes et images contemporaines. Cette juxtaposition rend perceptible les transformations, grandes ou petites, de l'espace urbain. Elle nous amène à « re-voir » notre environnement, à y réfléchir, voire même, à le comprendre. Une exposition riche et passionnante qui s'adresse à tout le monde et aux



Coll. AVB

Bruxellois en particulier ouverte du 18 septembre au 24 décembre 2010. Plus d'informations en contactant les AVB, 65 rue des Tanneurs à B-1000 Bruxelles - Tél. : +32(0)2/279.53.20 - archives@brucity.be.

- A l'initiative de la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des Chances, la *DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA NUMÉRISATION DES PATRIMOINES CULTURELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE* présente l'exposition « Numeriques.be - Images numérisées des patrimoines culturels » à la Présidence du gouvernement de la Communauté française. Cette exposition a pour ambition de faire découvrir quelques aspects des collections d'institutions et de

services de la Communauté française qui sont d'ores et déjà préservées et valorisées sous forme numérique. Extraits de journaux parlés et télévisés, manuscrits médiévaux, plaques photographiques, peintures, plans, films, partitions musicales,... nous conduisent vers des œuvres et des horizons différents. La technologie nous rapproche ainsi de notre histoire. Cette exposition fait le pari des croisements. Croisements des collections des Archives et musée de la littérature, de La Cambre-Arts visuels, de la Cinémathèque de la Communauté française, de l'Ecomusée du Bois-du-Luc, de l'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale, du Musée de la photographie, du Musée royal de Mariemont, de la RTBF, du Rideau de Bruxelles, du Service des Arts plastiques, de la Sonuma et de collections privées. Croisements des expressions du savoir et du sensible. Croisements du texte, de l'image et du son. Une exposition présentée, du 15 octobre au 26 novembre 2010, dans les locaux de la Présidence du gouvernement de la Communauté française, 15-17 Place Surllet de Chokier à 1000 Bruxelles. Pour tout renseignement : hoelle.dolet@cfwb.be - www.numeriques.be - Tél. : +32(0)2/413.26.45.



LES COTISATIONS POUR 2010

Le montant des cotisations est toujours fixé à 25€ pour les membres individuels (5€ pour les étudiants ainsi que les demandeurs d'emploi) et à 75€ pour les personnes morales et associations de fait. Le montant est à virer sur le compte n° 068-2462613-04 de l'AAFB (en communication : Cotisation AAFB 2010, nom + prénom). Les nouveaux membres ou ceux dont les coordonnées ont changé sont invités à renvoyer au trésorier de l'association, Pierre-Alain Tallier, les formulaires annexés à *Info-AAFB*.

COUP D'OEIL SUR... LA GESTION DES RISQUES AU QUOTIDIEN

L'AAFB et Icomos Wallonie-Bruxelles s'associent pour
une nouvelle journée d'étude !

Le tremblement de terre dans les Abruzzes et en Haïti, l'incendie de l'église Saint-Charles-Borromée à Anvers, l'effondrement du bâtiment des Archives de la Ville de Cologne ou plus récemment la tempête qui dévaste Ciney... Autant de situations auxquelles des gestionnaires du patrimoine ont dû faire face ces dernières années. Particulièrement sensibles à l'importance d'une vision globale et transversale devant les risques encourus au quotidien, l'Association des Archivistes Francophones de Belgique et Icomos Wallonie-Bruxelles se sont associées afin de se pencher sur des notions essentielles pour tout gestionnaire, qu'il soit culturel, politique ou administratif. Bouclier Bleu, plan de sauvegarde, plan d'urgence, sensibilisation, conservation préventive, évaluation ou encore formation... Cette journée d'étude, destinée à un large public, présentera des cas récents belges et étrangers ainsi que des aspects pratiques de prévention et de sécurité. Organisée avec le soutien de l'Institut du Patrimoine Wallon, de l'IRPA, du Service Public de Wallonie, de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, de Wallonie-Bruxelles International et du Comité belge du Bouclier Bleu, elle se tiendra à Namur le 22 octobre prochain. **Profitez des dernières places disponibles et inscrivez-vous sur <http://mrw.wallonie.be/DGATLP/Colloques/>.**

« A quelque chose malheur est bon ! »

Un incendie, cause immédiate de l'installation des Archives de la Ville de Mouscron dans de nouveaux locaux

par Claude Depauw, archiviste de la Ville de Mouscron
(archives@mouscron.be)



Coll.AVM

Ce qui va accélérer l'avancement du dossier d'aménagement de nouveaux locaux pour les Archives de la Ville de Mouscron, c'est l'incendie, le 19 février 1996, du magasin communal de la rue de la Filature dans lequel disparaît, entre autres,

une partie récente des archives du receveur communal, notamment toutes les pièces justificatives de 1967 à 1981. Dans un rapport au Collège échevinal, le secrétaire communal Christian Delaere propose dès le 5 mars 1996 la réhabilitation des bâtiments, rue du Petit Pont, de l'ancienne Manufacture française de Tapis et Couvertures, acquis par la ville le 21 décembre 1987 et laissés quasi à l'abandon jusque là. Heureusement, entre 1984 et 1996, au fur et à mesure des visites de bâtiments qui auraient pu être affectés aux archives communales mais qui n'ont généré que des esquisses jamais abouties, tous les besoins avaient été estimés. Cette estimation a servi de base à Patrick Labit, dessinateur au service technique communal, pour élaborer un avant-projet achevé le 3 mai 1996 qui tenait compte de la documentation fournie par l'archiviste. Ces informations avaient été communiquées dès 1987 à Christian Delaere, alors architecte communal. Et un premier contact à propos des conditions techniques relatives aux bâtiments d'archives avait eu lieu avec son successeur, Christian Vanhoutte.

Le 21 octobre 1996, le Collège échevinal désigne l'archiviste comme responsable du groupe de travail chargé du projet d'aménagement du futur centre d'archives. Réuni les 9 janvier et 20 mars 1997, ce groupe approuve l'avant-projet que lui soumet l'architecte communal Christian Vanhoutte. Suite au rapport de ce dernier, basé sur un métrage et une

estimation du coût établis par Patrick Labit, le Collège échevinal décide l'exécution et le financement des travaux le 3 février 1998. L'autorisation de bâtir est délivrée le 13 août 1998. Mais déjà en juillet 1998 est faite une projection de mousse de polyuréthane sur la toiture remise en état, ce qui a permis de réaliser le chantier en grande partie à l'abri des intempéries. La réception provisoire des travaux s'effectue le 22 juin 2001 et le décompte final est approuvé par le Conseil communal le 27 décembre 2001. Les nouveaux locaux, déjà ouverts au public depuis le 5 novembre 2001, seront officiellement inaugurés le 25 février 2002. Le coût de la réhabilitation, y compris les rayonnages, le mobilier de bureau et l'équipement informatique, s'est élevé à environ 900.000 euros. C'est le prix à payer pour pouvoir traiter et conserver dans de bonnes conditions la production passée, présente et future des services communaux.

Des archives montoises entre l'eau et le feu...

par Corentin Rousman, archiviste de la Ville de Mons
(corentin.rousman@ville.mons.be)

Quelques sinistres ont jalonné la vie des archives montoises... En voici deux exemples. Le premier, relatif à un incendie des années 80 du XX^e siècle, est relaté par Patrick Merva, actuel informaticien à l'administration communale, en charge au moment des faits, du classement des archives. Suite à la fusion des communes, les archives de la population des communes de Spiennes et de Saint-Symphorien ont été transportées dans les bureaux de l'administration à Ghlin. Les documents sont stockés dans une salle à l'arrière du bâtiment entourée de fenêtres opaques. L'incendie a lieu un week-end lorsque des vandales, après avoir cassé une fenêtre, s'introduisent dans le bâtiment et mettent le feu aux archives. Les pompiers arrivent rapidement sur les lieux et éteignent le feu qui couvait sur les documents. Après l'incendie, la majorité des dégâts est la conséquence de l'intervention des soldats du feu. Les registres de population ont pu heureusement être tous sauvés (seules quelques pages manquent dans certains), diverses fiches et documents ont été inévitablement détruits.

Le deuxième sinistre est assez circonscrit car il se limite à quelques cartes et plans. Il est assez récent



et est la conséquence du manque d'intérêt pour les archives de la part de certains agents communaux. Il s'agit de l'inondation d'une cave, où sont conservés quelques cartes et plans appartenant vraisemblablement aux CPAS, située à la rue de la Grande Triperie dans les bâtiments de la régie foncière. La cause de cette inondation provient du refoulement des égouts dans la cave. Des sacs en plastiques, dans lesquels étaient parfois conservés des plans du XIX^e siècle, se sont retrouvés dans la boue. Des mesures de sécurité ont été prises directement mais nous pouvons d'ores et déjà constater la perte de plusieurs documents.

Ces deux exemples nous montrent l'intérêt qu'il faut donner à la sécurisation des lieux, à la prévention et aussi à la communication auprès des producteurs d'archives pour qu'ils veillent à placer leurs documents dans des lieux plus adéquats.

Incendie dans le dépôt d'archives du Palais de Justice de Dinant

par Pascal Saint-Amand, président de l'asbl Espère en Mieux (bouvignes@hotmail.com)



Coll.AVM

Le vendredi 30 janvier 2009, vers 4 h 45, un incendie se déclare dans le dépôt d'archives vivantes du parquet de Dinant situé dans les sous-sols du palais de justice de Dinant. Suite à l'appel des concierges du palais, donné au Service Régional d'Incendie vers 5 heures, les pompiers de Dinant arrivent très rapidement sur les lieux. Ils constatent la présence d'épaisses fumées dans tout

l'édifice sans pouvoir toutefois en déterminer l'origine. Si les concierges ont réagi aussi rapidement, c'est en raison du fait qu'ils ont été réveillés par le déclenchement de leur propre système d'alarme installé dans l'appartement qu'ils occupent à l'intérieur du palais ; des détecteurs de fumées identiques à tous ceux que les habitations particulières doivent posséder. Il est heureux que ces personnes aient équipé leur logement de tels détecteurs car l'édifice en était totalement dépourvu au moment des faits. La perspective prochaine de la construction d'un nouveau palais de justice est à l'origine du fait que les autorités ont jugé bon de n'installer aucun système de détection incendie.

A la suite de quelques investigations, les pompiers déterminent que l'origine des fumées se situe dans les caves où sont stockées les archives, soit sous le greffe et le cabinet du procureur du roi. Le sinistre est rapidement maîtrisé par les hommes du feu qui acheminent les documents en flamme à l'extérieur de l'édifice tout en limitant au minimum l'utilisation de l'eau afin de ne pas endommager d'autres archives. A l'arrivée du président du tribunal, François Francis, et du procureur du roi, Bernard Appart, le sinistre était maîtrisé. Mais encore fallait-il en chercher les causes et pour cela débarrasser l'édifice des fumées résiduelles. On s'activa donc à ouvrir toutes les fenêtres et à installer un aspirateur de fumées.

L'inspection des abords du bâtiment a révélé qu'une échelle avait été placée sous une fenêtre restée fermée ; la veille, elle se trouvait à un autre endroit. C'était le premier indice conduisant l'incendie sur une voie criminelle. Par la suite, outre une fenêtre brisée, on a constaté la présence de deux foyers et d'accélérateurs de feu. Des produits inflammables auraient donc été jetés par de petites baies donnant sur les caves. Le lendemain, les locaux ont été nettoyés et la distribution d'eau, le chauffage et l'installation électrique, remis en état. Une enquête a été diligentée. Les archives sinistrées ont été de trois types : les faillites, des dossiers relatifs à la jeunesse et des libérations sous condition. A la suite de ces événements, le Palais de Justice a fait procéder à la pose de détecteurs de fumées autonomes dans les sous-sols, les bureaux et les salles d'audience.

Une inondation au Tribunal de commerce de Bruxelles en 2009

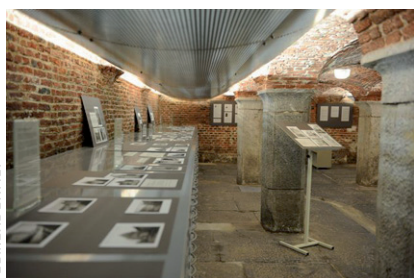
par Rolande Depoortere, chef de section - Surveillance, avis et coordination de la collecte et de la sélection aux Archives Générales du Royaume (rolande.depoortere@arch.be)

Le vendredi 14 août 2009, une grave inondation, résultant d'une importante fuite dans une canalisation principale de l'Intercommunale Bruxelloise de Distribution d'Eau (IBDE), a touché les archives du tribunal de commerce de Bruxelles. L'eau s'est infiltrée en force dans les caves par le plafond. Deux locaux ont été complètement inondés. La section «Surveillance et avis» et un spécialiste de l'atelier de restauration des Archives de l'Etat se sont rendus immédiatement sur place pour faire une première estimation des dommages aux archives et prodiguer des conseils d'urgence. Heureusement l'assureur de l'IBDE a rapidement organisé le pompage de l'eau et l'assèchement par ventilation de l'atmosphère dans les locaux. Une seconde visite de la section «Surveillance» le 17 avril a permis de préciser les conseils pour limiter les dégâts à court et moyen termes. Avec l'aide du personnel du tribunal, les documents à traiter en priorité ont été identifiés. Un certain nombre d'archives ont été congelées dans les 72 heures après l'inondation pour éviter le développement de moisissures.

À LA DÉCOUVERTE DE NOS MEMBRES

Le Centre d'Archives et de Documentation de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles

par Monique Merland, documentaliste de la CRMSF (monique.merland@crmsf.be)



Depuis 2004, année de sa création au Vertbois à Liège, le Centre d'Archives et de Documentation (CAD) connaît une fréquentation importante, preuve qu'il est une réponse réelle aux

attentes des chercheurs, qu'ils soient membres de la CRMSF, attachés au Département du Patrimoine ou à l'Institut du Patrimoine wallon, ou encore professeurs, étudiants, amateurs. Les fonds documentaires mis à leur disposition résultent de différentes démarches, publiques et privées.

Le fonds de la CRMSF, dont certains éléments remontent à la création de l'institution en 1835, est la mémoire de son activité séculaire. Ces documents d'archives éclairent l'existence et la compréhension de l'évolution de nos richesses patrimoniales, ils permettent d'établir un dialogue avec le passé et sont une aide précieuse pour veiller à leur avenir. Le fonds est principalement composé de dossiers nominatifs de biens qui rassemblent avis, courriers, cahiers des charges, options et techniques de restauration, suivis de chantiers... ; ces archives dites « administratives » sont généralement complétées de photographies et, occasionnellement, de cartes postales anciennes.

La plus grande richesse du Centre est certes la collection de plans et dessins. Ils sont parfois les derniers témoins d'états architecturaux méconnus de bâtiments aujourd'hui profondément modifiés, voire démolis. D'une valeur documentaire inestimable, ce fonds recèle des spécimens aux qualités esthétiques certaines. Ces œuvres datent des dernières décennies du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle ; elles sont généralement exécutées à l'encre de Chine ou au crayon gris, parfois rehaussées d'aquarelle ou de gouache.

À côté de cette composante majeure, plusieurs dépôts et donations permettent de compléter notre vision du patrimoine wallon. En effet, peu après son installation, le Centre s'est enrichi du dépôt du fonds de l'ancien Musée d'Architecture de la Ville de Liège. Parmi ses importantes collections, épinglons le fonds Paul Jaspar (1859-1945). Son œuvre allie les traditions de l'art de bâtir aux techniques modernes. Architecte de talent, le Liégeois est profondément attaché au patrimoine : membre correspondant de la CRMS, il s'investit activement au sein d'un réseau important de sociétés savantes et d'institutions culturelles. Soulignons également l'intérêt majeur des archives de la dynastie Vivroux ; la production de ces architectes, essentiellement actifs dans la région verviétoise, est une parfaite illustration des différents courants qui ont caractérisé le XIX^e siècle, dont les styles, teintés de nostalgie et d'exotisme, continuent à marquer notre cadre de vie. Le fonds témoigne encore de l'activité de nombreux autres bâtisseurs et restaurateurs reconnus : Paul Comblen (1869-1955), Georges Dedoyard (1897-1988), Jean-Charles Delsaux (1821-1893), Emile Demany (1845-1908), Edmond Jamar (1853-1929), Fernand Lohest (1864-1932), Joseph Lousberg (1857-1912), Jean Moutschen (1907-1965), Charles Servais (1828-1892), Charles Soubre (1846-1915) ou encore Auguste Van Assche (1826-1907). Une collection éclectique de

plusieurs milliers de documents photographiques, réalisés sur différents supports, et une riche bibliothèque complètent cette solide documentation, évocatrice de la pensée architecturale des siècles derniers dans nos régions, sans toutefois ignorer les réalisations remarquables d'artistes contemporains.

Par ailleurs, c'est grâce à des dépôts privés que le Centre accueille les archives personnelles du Baron Francis Bonaert, ancien membre de la Commission royale, architecte dont la carrière a été largement consacrée à la restauration de biens patrimoniaux, ou encore celles produites par le fondateur de l'Association royale des Architectes de Liège, Arthur Snyers (1865-1942), bâtisseur éclectique, et celles de son fils Henri (1901-1980), tourné quant à lui vers l'architecture moderne.

Pour compléter cette richesse archivistique, le Centre collecte également des documents iconographiques (photographies, diapositives et cartes postales). Saluons les donations d'Andrée De Munter (cartes postales de l'exposition universelle de 1905 et des festivités organisées à Namur à l'occasion du 75^e anniversaire de l'indépendance de la Belgique), de Louis Pironnet (diapositives de châteaux en Belgique), de Jean-Luc Jonlet (photographies du patrimoine architectural Art nouveau à Liège) et de Philippe Farcy (diapositives du patrimoine architectural wallon). Ces ensembles homogènes attendent d'être traités, numérisés, inventoriés et étudiés. De tels projets constituent des sujets de mémoire passionnants, à confier à des étudiants enthousiastes et désireux de contribuer à la sauvegarde d'un patrimoine. Initié en 2005, le programme des

expositions compte quatre événements à son actif : « Empreintes médiévales », « De l'éclectisme au modernisme : deux architectes liégeois Arthur et Henri Snyers », « Patrimoines photographiques : la photographie documentaire à la césure des XIX^e et XX^e siècles » et « Paul Jaspar architecte (1859-1945) : patrimoine et modernité », chacune accompagnée d'une publication encore disponible par l'intermédiaire du site internet de la CRMSF. Ces manifestations ont permis de découvrir quelques-uns des trésors conservés au Centre ; celui-ci est, rappelons-le, ouvert à toute collaboration scientifique par le prêt de documents aux expositions temporaires.

Signalons aussi que le Centre est présenté sur le site répertoriant de manière détaillée les fonds d'archives d'architecture des XIX^e et XX^e siècles en Communauté française Wallonie-Bruxelles (www.aacfwb.lacambre-archi.be), ainsi que sur celui du réseau européen Art nouveau (www.artnouveau-net.eu). Une collaboration avec l'Institut royal du Patrimoine artistique à Bruxelles a abouti à l'insertion d'une sélection d'œuvres dans la base de données accessible en ligne (www.kikirpa.be). Le programme global du Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF s'articule en quatre phases : collecter, classer, conserver, communiquer. Assurément, la sauvegarde du patrimoine nécessite un travail de mémoire, facteur essentiel de la créativité humaine.

Le CAD est accessible du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, sur rendez-vous. Pour plus d'informations : CRMSF - rue du Vertbois 13C à B-4000 Liège - Tél. : +32(0)4/232.98.60 - www.crmsf.be.



Coll. CAD CRMSF

La numérisation des archives à Bois-du-Luc

par Isabelle Sirjacobs, archiviste à l'Ecomusée du Bois-du-Luc (archiviste@ecomuseeboisduluc.be)

Depuis le début de cette année 2010, l'Ecomusée du Bois-du-Luc (rue Saint-Patrice, 2b à 7110 Houdeng-Aimeries) et le Musée de la Mine Robert Pourbaix (rue Saint-Patrice, 5bis à 7110 Houdeng-Aimeries) mènent une campagne de numérisation d'archives dans le cadre du plan de Préservation et d'exploitation des patrimoines (plan Pep's) initié par la Communauté française de Belgique. Cette campagne de numérisation réunit les collections des deux institutions et permet la préservation et la valorisation d'une partie du patrimoine archivistique commun. Elle concerne essentiellement les archives relatives à l'ancien site minier. Au terme de

pages qui seront digitalisées assureront aussi la pérennité de certains ouvrages uniques relatifs à Bois-du-Luc et à l'histoire industrielle de la région du Centre dont l'état de conservation ne peut se conjuguer aux nombreuses manipulations.

En outre, la campagne de numérisation comprend également près de 800 clichés sur verre de l'entreprise Baume & Marpent, dont le fonds, riche de plus de 100 mètres linéaires d'archives, reflète l'expansion internationale acquise par la société fondée à Haine-Saint-Pierre en 1853. Spécialisée à l'origine dans la construction ferroviaire, l'entreprise diversifie dès 1871 son programme de fabrication et conquiert les cinq continents : Chine, Proche et Moyen Orient, Congo belge, Brésil, Argentine, Egypte, etc. Des ouvrages de génie civil, des charpentes pour bâtiments civils et industriels, des gazomètres, des réservoirs à eau, pétrole et acide, des appareils de grosse mécanique, de voie ferrée, etc., sortent de ses usines. Les clichés sur verre numérisés permettent d'appréhender une partie de ces réalisations ainsi que leur processus de fabrication.

Outre la préservation à long terme de ces témoignages uniques, la campagne de numérisation soutenue par la Communauté Française permettra l'exploitation de ces sources uniques qui seront assurément valorisées par les deux institutions.

Coll.Ecomusée BDL



l'année 2010, 1.000 plans (bâtiments, machines, sites) et près de 300 clichés sur verre illustrant une grande partie de l'histoire de la société des charbonnages du Bois-du-Luc seront numérisés. Il en sera de même pour près de 35.000 fiches du personnel de l'ancien charbonnage. Ces sources précieuses permettent de reconstituer les parcours des nombreux ouvriers engagés par la société. Intégrées dans une base de données, certaines informations contenues sur ces fiches pourront également être croisées et ainsi enrichir les connaissances sur la main-d'œuvre employée à Bois-du-Luc.

La numérisation concerne également 10.000 pages d'ouvrages reliés anciens et/ou précieux conservés dans les bibliothèques des deux institutions muséales. Ainsi les registres des procès-verbaux des réunions des comités de direction de la société houillère de 1685 à 1931 ont été scannés et « codifiés » de manière à pouvoir effectuer aisément des recherches grâce à la reconnaissance de caractères des données. Les 10.000



Coll.Ecomusée BDL

LES PUBLICATIONS DE NOS MEMBRES...

- Questions d'archivage... Le nouveau manuel des **ÉDITIONS POLITEIA**, préparé avec le soutien de l'**ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANCOPHONES DE BELGIQUE**, des **ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME** et d'**INFORUM** ! De très nombreux aspects du monde des archives sont abordées dans ce nouveau manuel pratique, Questions d'archivage... Un travail collectif, fruit de la collaboration de nombreux professionnels de la discipline, parmi lesquels plusieurs membres de l'AAFB. Véritable guide orienté sur le côté pratique des procédés d'archivage, ce manuel contient les informations que vous recherchez et qui vous aideront : instruments pour organiser des archives, classement, archivage physique et électronique, destruction,... Réalisé sous la direction d'Anne-Marie Vastesaegeer, de Sébastien Soyez et de Thierry Delplancq, *Questions d'archivage*, un outil disponible au prix unitaire de 49€. Une réduction de 20% est accordée aux membres de l'AAFB en ordre de cotisation. Pour tout complément d'information : info@politeia.be.

- Les **ARCHIVES DE LA VILLE ET DU CPAS DE LA LOUVIÈRE** à l'heure africaine avec un nouvel inventaire : *Le Cercle royal africain du Centre 1925-2005. Histoire et archives*, La Louvière, 2010. Pour toute information : thierry.delplancq@lalouviere.be - Tél. +32(0)64/21.39.82.

- Une nouvelle publication d'**ETOPIA** à découvrir : *Dans les pas du cabinet Durant : ce que racontent les archives d'un cabinet ministériel...* par Annette Hendrick, juillet 2010. Etopia - centre d'animation et de recherche en écologie politique est une association reconnue en éducation permanente et un centre d'archives privées rassemblant les archives de la mouvance environnementale et de l'écologie politique. Pour les écologistes belges, il est essentiel de conserver les traces des lieux stratégiques de décision que sont les cabinets ministériels et de permettre aux chercheurs et aux citoyens d'y avoir accès dans un délai raisonnable. C'est pourquoi chaque ministre Ecolo a choisi de conserver ses archives, de les faire traiter et de les verser dans un dépôt de l'Etat en s'assurant via une convention de dépôt des garanties de conservation et de consultation. Cet article explique l'histoire du fonds et de son traitement pour s'attacher ensuite à l'intérêt de ces archives pour le public (<http://etopia.be/spip.php?article1636>).

NOUVELLES DE BELGIQUE ET D'AILLEURS...

Le catalogue des formations 2011 de l'**ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS** est désormais disponible. Plus d'informations sur <http://www.archivistes.org/Le-catalogue-de-formation-2011>.

L'**ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS** prend position face à la question de la Maison de l'Histoire de France. Plus d'informations sur <http://www.archivistes.org/La-maison-de-l-histoire-de-France>.

La **BIBLIOTHEEK SCHOOL GENT** organise le 28 février 2011 une journée d'étude intitulée « Bewaren en beheren van fotocollecties ». Plus d'informations sur <http://www.vvbad.be/node/5603>.

Le **FARO** organise prochainement plusieurs journées d'étude consacrées à la question de la digitalisation. Plus d'informations sur <http://www.vvbad.be/node/5657>.

VOTRE COLLABORATION

Vous disposez d'informations intéressantes (colloque, publication, curiosités, nouveautés, etc) pour le prochain *Info-AAFB* ? N'hésitez pas à nous les faire parvenir sans tarder. Contact : Thierry Delplancq (courriel : infoaafb@archivistes.be).

Info-AAFB Éditeur responsable : Claude de Moreau de Gerbehaye
Coordination : Thierry Delplancq
Comité de lecture : Thierry Delplancq, Claude Depauw, David Guillardian et Daniel Van Overstraeten
Graphisme et mise en page : Fabienne Dechef

Les articles engagent la seule responsabilité de leur(s) auteur(s).

La reproduction, la traduction et l'adaptation sont autorisées sous réserve de mentionner la source et l'auteur.



Bulletin d'adhésion au titre de membre individuel à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)

A renvoyer par lettre ou par courriel au trésorier : Pierre-Alain Tallier, 116 rue Obecq, 1410 Waterloo

Courriel : tresorier.aafb@archivistes.be

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom :

Adresse :

Courriel :

souhaite devenir membre de l'AAFB et verse sa cotisation 2010, soit 25€ / 5€, sur le compte 068-2462613-04 (en communication : Cotisation AAFB 2010, nom + prénom).

Signature

Bulletin d'adhésion au titre de personne morale/association de fait

à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)

A renvoyer par lettre ou par courriel au trésorier : Pierre-Alain Tallier, 116 rue Obecq, 1410 Waterloo

Courriel : tresorier.aafb@archivistes.be

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom :

Fonction et dénomination complète de l'institution ou association

Adresse :

Courriel :

mandate (nom + prénom + fonction).....

à l'effet de devenir membre de l'AAFB et verse sa cotisation 2010, soit 75€, sur le compte 068-2462613-04 (en communication : Cotisation AAFB 2010, dénomination de l'institution ou association).

Signature